

cette population. On nous a représenté qu'il était très important d'y mettre un fonctionnaire pour empêcher ce trafic illicite.

M. CLANCY : Il n'y réside pas en hiver. J'ignore aussi que le percepteur de Port-Lambton reçoit \$450. Ce n'est probablement que depuis le dernier exercice.

L'honorable M. PATERSON : Oui. Il a reçu une augmentation de \$50 le 1er janvier 1905, peut-être sur la recommandation de l'honorable député.

M. CLANCY : L'honorable ministre fait erreur. Une intervention de ma part serait probablement mal vue. Je ne l'ai pas du tout recommandé.

L'honorable M. PATERSON : Je ne veux pas l'affirmer, je n'en suis pas certain.

M. CLANCY : Ces fonctionnaires ont leurs bureaux dans leurs propres résidences. Y a-t-il eu une augmentation à Sombra, qui est aussi un port secondaire ?

L'honorable M. PATERSON : Oui ; le sous-percepteur a reçu une augmentation de \$50 l'an dernier.

M. CLANCY : Nous commençons maintenant à savoir ce que l'honorable ministre fera de ces \$25,000. Voici trois cas où l'ouvrage n'a pas augmenté et où il n'est pas sûr que les revenus n'aient pas diminué, et cependant, il veut que nous lui votions une forte somme sans condition aucune, pour en faire l'usage qui lui plaira. Je ne discute pas la question de savoir si ces fonctionnaires sont trop payés ou non. Je ne parle pas de cela, mais je maintiens que le ministre devrait donner aux représentants de ces districts où ces augmentations ont été accordées l'occasion de dire ce qu'ils en pensent. Rien ne fait mieux ressortir la fausse position du ministre que les trois cas que je viens de mentionner. Prétend-il que ces fonctionnaires ont plus de travail à faire qu'autrefois, puisque c'est la seule excuse qu'il puisse donner pour justifier ces augmentations ?

L'honorable M. PATERSON : Oui, il y a eu une augmentation dans le travail à faire, mais peu important. \$400 sont un bien faible salaire pour un percepteur de douane. Les revenus de ces ports ne sont pas considérables, mais ils sont importants pour empêcher la contrebande. A beaucoup d'endroits dont le revenu est insignifiant nous maintenons des fonctionnaires. Les recettes de ces bureaux ne semblent pas justifier cette dépense, mais s'ils consacrent tout leur temps à s'acquitter de leurs fonctions, un salaire de \$400 ou \$500, n'est pas exorbitant. Si au lieu de demander ce que nous nous proposons de faire avec ce crédit, l'honorable député veut savoir comment nous avons employé celui de l'an dernier, il pourra se rendre compte s'il a été bien ou mal employé, et il pourra alors distribué le blâme à qui de droit, s'il y a lieu.

M. PATERSON.

J'ai ici cette liste qui est passablement longue, et bien que je sois un peu fatigué, je n'ai pas d'objection à la lire et à faire savoir à l'honorable député l'emploi qui a été fait du crédit. Si le crédit actuel est voté, il pourra, l'an prochain, me demander compte de l'usage que j'en aurai fait. Dans le moment, je ne puis pas lui fournir ces renseignements, et je ne crois pas qu'il soit raisonnable de sa part de les exiger. Je lui ai donné toutes les explications qu'on pourrait raisonnablement exiger de moi. En tenant compte du développement de notre commerce et du surcroît d'ouvrage qui en résulte pour le ministère des Douanes, il me semble qu'on peut s'en rapporter au ministre et à ses fonctionnaires pour l'emploi judicieux d'une somme de \$25,000.

M. CLANCY : L'honorable ministre devait savoir l'an dernier qu'il devait accorder des augmentations de salaire aux trois fonctionnaires que je viens de mentionner. Il n'est pas question en ce moment de discuter l'insuffisance ou le chiffre trop élevé de ces salaires. L'honorable ministre prétend que ce surcroît de dépense est rendu nécessaire par les développements du commerce. Dans les cas que j'ai cités, ce n'est pas ce qui a nécessité les augmentations. S'il a pris la résolution d'accorder une augmentation générale des salaires, par tout le pays, c'est une question qui mérite d'être discutée. Je n'ai jamais demandé que les fonctionnaires de l'Etat soient insuffisamment rétribués et je ne le demanderai jamais. Mais si l'honorable ministre entreprend d'augmenter les traitements, il devrait nous en donner les raisons. Je serais le dernier à lui demander d'entrer dans tous les détails, mais il pourrait, au moins, nous dire s'il entend augmenter le salaire des fonctionnaires dans les endroits où le chiffre du revenu ne justifie pas cette augmentation. Je ne veux pas dire que les fonctionnaires de ces localités n'ont pas droit à cette augmentation. Je crois au contraire, que par suite de l'augmentation du coût de l'existence, les fonctionnaires de ces petites localités, dont le revenu est très modique, mais où la surveillance doit se faire activement, mériteraient de voir leur traitement porté à un chiffre plus élevé.

L'honorable M. PATERSON : Je ne puis dire à l'honorable député quelle décision sera prise, mais bien qu'il soit assez difficile d'augmenter les salaires dans les endroits où les revenus vont en diminuant, nous comprenons que la surveillance est nécessaire, et dans ces cas là, nous n'hésiterions pas à augmenter les appointements d'un bon fonctionnaire.

M. CLANCY : Quand le ministre accorde une augmentation à un fonctionnaire, pourquoi dit-il que c'est pour le loyer d'une maison ? Si un fonctionnaire mérite une augmentation qu'on la lui accorde, sans avoir recours à un subterfuge pour tromper le pu-